RESOLUTION DU CSE RELATIVE A LA SITUATION

DU SERVICE PREPA-DIFFUSION DU CDE

Le CSE constate que, malgré les différentes actions engagées par la Direction depuis plusieurs mois, les difficultés rencontrées par les salariés du service Prépa diffusion du CDE, notamment en matière de charge de travail et de conditions d'exercice de leur activité, demeurent suffisamment préoccupantes pour avoir nécessité la tenue d'un CSE extraordinaire le 16 juillet 2026.

À cette occasion, les élus avaient formulé plusieurs demandes portant notamment sur le renforcement des effectifs, le remplacement des absences, l'accompagnement des mobilités professionnelles et l'analyse de la charge de travail.

Depuis, la Direction indique avoir engagé différentes démarches : entretiens individuels avec les salariés, interventions de la médecine du travail, accompagnement RH et analyse de la charge de travail confiée à la DSQVT en septembre et octobre 2026.

Pour autant, ces démarches ne permettent pas, à ce stade, de constater les bénéfices apportés aux salariés.

Les élus relèvent notamment plusieurs points de préoccupation :

- **Une évolution significative de la composition du service :** le projet présenté en 2021 prévoyait cinq postes de chargés de préparation diffusion. L'organisation actuelle repose désormais sur quatre gestionnaires de conduite d'antenne, dont un en CDD, et un seul chargé de préparation diffusion, actuellement absent. Cette évolution ne peut être appréciée au seul regard du nombre total de postes, sans examiner la répartition des missions, des responsabilités et des compétences.
- **Un écart possible entre le travail prescrit et le travail réel :** le maintien de fiches de poste identiques ne suffit pas à démontrer que les activités effectivement réalisées, leur répartition et les charges associées sont restées inchangées depuis 2021. Les élus estiment indispensable d'examiner concrètement les tâches exercées, les éventuels transferts d'activités, les responsabilités supplémentaires et les contraintes opérationnelles supportées par chaque salarié.

- **Des alertes relatives à la charge de travail et à la santé :** la tenue d'un CSE extraordinaire, les entretiens individuels généralisés, la mobilisation de la médecine du travail et le recours à une analyse spécifique de la charge de travail témoignent de difficultés qui ne peuvent être considérées comme marginales.
- **L'absence de visibilité sur les conclusions de l'analyse DSQVT :** les élus doivent pouvoir prendre connaissance de la méthodologie employée, des constats établis et des préconisations formulées afin d'en apprécier la pertinence et la portée.

Les élus considèrent ainsi que la position de la Direction, selon laquelle l'organisation actuelle ne constituerait pas une modification substantielle du projet présenté en 2021, ne répond pas aux interrogations portant sur le fonctionnement réel du service et ses conséquences sur les conditions de travail.

L'enjeu ne se limite pas à comparer deux organigrammes ou deux répartitions théoriques des postes. Il s'agit de comprendre comment le travail est effectivement réalisé, dans quelles conditions, avec quels moyens et quelles conséquences sur la santé physique et mentale des salariés.

En conséquence, le CSE décide de mener une enquête sur l'organisation du travail et les conditions de travail au sein du CDE et plus particulièrement du service Prépa-Diffusion, dans le cadre de ses attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, conformément notamment à l'article L. 2312-9 du Code du travail.

Cette enquête sera réalisée par une délégation composée de représentants du personnel au CSE et/ou de membres de la CSSCT, mandatés par le CSE pour conduire les investigations nécessaires à l'analyse de la situation.

Cette enquête devra notamment permettre :

1. D'analyser l'évolution de l'organisation du service depuis le projet présenté en 2021, en tenant compte des différentes étapes de sa mise en œuvre et des modifications intervenues depuis.
2. D'étudier le travail réel des salariés, la nature des missions effectivement exercées, leur répartition, les éventuels transferts d'activités et l'évolution des responsabilités.
3. D'évaluer la charge de travail individuelle et collective, en tenant compte des effectifs réellement disponibles, des absences, des remplacements, des contraintes opérationnelles et des variations d'activité.
4. D'identifier les éventuels dysfonctionnements organisationnels, les difficultés de fonctionnement et les facteurs susceptibles de dégrader les conditions de travail.
5. D'évaluer les conséquences de cette organisation sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés, notamment les risques psychosociaux.
6. D'examiner les mesures déjà engagées par la Direction, notamment à la suite de la résolution du 16 juillet 2026 et de l'analyse conduite par la DSQVT, afin d'en apprécier la pertinence et l'efficacité.
7. De formuler des préconisations concrètes visant à améliorer durablement l'organisation du service, les conditions de travail et la prévention des risques professionnels.

Pour mener cette enquête, la délégation pourra notamment procéder à des échanges avec les salariés concernés, recueillir leurs observations sur les conditions réelles d'exercice de leur activité, examiner les éléments utiles à la compréhension de l'organisation du travail et confronter les constats recueillis aux éléments communiqués par la Direction.

La mission d'enquête concerne l'ensemble du personnel permanent et non permanent travaillant au sein du CDE et plus particulièrement du service Prépa-Diffusion.

Une restitution des analyses et propositions de mesures de prévention sera, dans un premier temps, présentée au CSE et, dans un second temps, à l'ensemble des salariés concernés par cette enquête.

La délégation qui sera chargée de mener cette enquête est composée de :

- ALEXIS DU RETAIL
- BEATRICE GELOT
- DELPHINE SABBAH
- JEAN JACQUES BUTY
- MALIKA AIT OUAKLI